

L'organisation est vitale pour combattre le coronavirus

Pour affronter le COVID-19 de manière efficace au sein d'une administration, il faut du respect et une bonne organisation. Paniquer ne sert à rien. Il est important de faire les bonnes choses au bon moment.

Nouveau coronavirus Actualisé au 5.3.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

✓ NOUVEAU



Garder ses distances.

Par exemple :

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

POUR RAPPEL :

✓ 

Se laver soigneusement les mains.

✓ 

Éviter les poignées de main.

✓ 

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ 

En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.

✓ 

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[**www.ofsp-coronavirus.ch**](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Ce sont les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour se protéger contre le coronavirus (version de mi-mars 2020).
Photo: OFSP

Le coronavirus COVID-19 continue à se propager. Alors que l'on annonçait 2798 cas d'infection le 27 janvier, le chiffre des contaminations est passé dans l'ensemble du monde à 90870 le 3 mars. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) évoque un potentiel de pandémie, ce qui correspondrait à une épidémie qui se développe largement, dans un laps de temps limité, sur de vastes territoires.

Préparation dans les administrations

Une organisation adéquate et en temps voulu est capitale au sein d'une administration pour endiguer une propagation du virus parmi les employés et pour continuer à fonctionner. Les premières bases sont les décisions de principe des exécutifs, des structures de décision simples et clairement définies ainsi que la mise sur pied d'une équipe de pandémie (par ex. direction, communication, responsables du personnel, santé/sécurité, IT, droit et services centraux). Idéalement, l'organisation est confiée à une équipe de gestion de crise déjà existante. L'analyse opérationnelle et la planification doivent ensuite être menées dans l'ensemble de l'administration. La planification des ressources (en person-

nel et en matériel) est essentielle en cas de pandémie. Afin de mettre en œuvre les mesures prises, des formations ciblées doivent être organisées de façon spécifique pour les divers secteurs/services. La mise en place de structures de communication à l'interne et à l'externe est par ailleurs très importante, afin de renforcer l'acceptation des mesures et de garantir un flux d'informations homogène pour les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les autres partenaires. Le manuel «Planification dans les entreprises en cas de pandémie» de Sécurité au travail en Suisse peut apporter un soutien dans ce contexte.

Hygiène et mesures de protection

Le coronavirus qui provoque la maladie COVID-19 est transmis par l'émission de gouttelettes. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures personnelles d'hygiène et de protection. L'essentiel est de réduire au minimum les risques de contamination par le biais des mains, des yeux, du nez et de la bouche, grâce à des mesures réalistes et facilement applicables. Sécurité au travail en Suisse apporte un soutien dans ce sens grâce à l'affiche «Déclarez la guerre au virus!» et la Confédération

grâce à la campagne «Nouveau coronavirus: voici comment nous protéger». Les recommandations suivantes doivent être respectées:

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, se désinfecter fréquemment les mains notamment après avoir toussé, éternué ou s'être mouché
- Utiliser un mouchoir en papier ou tousser et éternuer dans le creux du coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter une fois utilisés
- Ne pas se toucher la bouche, le nez ou les yeux
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes
- Éviter de serrer des mains, éviter les activités en groupe (rassemblements)
- Rester à la maison en cas de fièvre et de toux
- Appeler avant de se rendre chez le médecin ou à l'hôpital

*Tanja Brüttsch, MA Prévention et gestion de la santé
Sécurité au travail en Suisse
Traduction: Marie-Jeanne Krill*

Sondage sur la planification en cas de pandémie dans les communes

En raison du coronavirus, le Conseil fédéral a décidé le 28 février de déclarer la «situation particulière» au sens de la loi sur les épidémies. En décrétant cette nouvelle phase, la Confédération se voit conférer la compétence d'édicter des mesures pour l'ensemble de la Suisse. Mais qu'en est-il de la planification en cas de pandémie et pour assurer les fonctions opérationnelles au niveau des cantons et des communes? La Confédération et les cantons sont tenus d'évaluer les plans en cas de pandémie en vigueur et éventuellement de les actualiser, d'instaurer une collaboration entre les divers acteurs et le cas échéant de tester les procédures. À côté des organes cantonaux de conduite (OCC) et du Service sanitaire coordonné (SSC), les communes, respectivement les organes communaux de conduite ont un rôle important à jouer. Pour les autorités communales, il s'agit notamment d'assurer la fourniture de prestations vitales pour la population, comme les services de santé, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'élimination des déchets et la sécurité publique. Une étude de l'Association des Communes Suisses, en collaboration avec la Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP), livre l'état des lieux suivant:

- Environ un tiers des communes en Suisse disposent de leur propre plan en cas de pandémie ou en ont un en préparation. En Suisse alémanique ainsi que dans les villes et les communes des agglomérations, ces plans sont nettement plus répandus que dans les communes rurales ou dans le reste de la Suisse. La majorité des communes n'ont pas de plan propre et se contentent d'appliquer les directives cantonales.
- Dans l'ensemble de la Suisse et à l'échelle locale ou régionale, les planifications en cas de pandémie et pour assurer les fonctions opérationnelles impliquent en priorité les autorités communales, l'administration communale et la protection civile. Dans les trois régions linguistiques du pays, environ un tiers des sondés citent la police cantonale parmi les instances impliquées. Les préfetures jouent un rôle subalterne en Suisse alémanique et ne sont pas du tout mentionnées au Tessin.
- Environ un quart des communes qui ont répondu utilisent le plan cantonal en cas de pandémie comme base pour mettre sur pied des plans de pandémie, d'intervention et d'urgence au niveau communal. Un nombre équivalent de communes s'entendent avec d'autres communes de la région dans ce domaine. En Suisse alémanique, une entente au niveau régional est plus fréquente qu'en Suisse romande et au Tessin. Conclusion: les communes sont intégrées dans les structures/organisations existantes et sont ainsi bien préparées.

Le sondage en ligne a eu lieu du 18 mars au 5 avril 2019. Au total 2212 communes ont été invitées à participer, de même que les directions cantonales de la santé, de la police et des affaires militaires. 610 réponses ont été fournies: 432 en Suisse alémanique, 154 en Suisse romande et 24 au Tessin. Compte tenu de la complexité du thème, le taux de réponse est réjouissant. Trois quarts des réactions (461) proviennent des communes. Le sondage reflète ainsi essentiellement la vision des communes sur le thème de la planification en cas de pandémie et pour assurer les fonctions opérationnelles.